

**OMNICHROMA BLOCKER FLOW**

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) &amp; 2020/878

**RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE****1.1 Identificateur de produit**

Désignation Commerciale OMNICHROMA BLOCKER FLOW

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation Identifiée **[Dispositif médical]** Matériau de restauration dentaire à base de résine. Pour les dentistes professionnels uniquement.

Utilisations Déconseillées Utiliser seulement pour les applications prévues.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Identification de la société Tokuyama Dental Corporation  
 Adresse du Fabricant 38-9, Taitou 1-chome, Taitou-ku, Tokyo, Japan  
 Code postal 110-0016  
 Téléphone: +81-3-3835-2261  
 Fax +81-3-3835-2265  
 Email <http://www.tokuyama-dental.com/tdc/contact.html>

**Fournisseur**

Identification de la société Tokuyama Dental Italy S.r.l.  
 Adresse du Fournisseur Via Chizzalunga, 1, 36066 Sandrigo, Vicenza, Italy  
 Code postal 36066  
 Téléphone: +39-0444-659650  
 Fax +39-0444-750345  
 Email <http://www.tokuyama-dental.com/tdc/contact.html>

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Tél. d'urgence +33 1 40 05 48 48  
 Contacter Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris  
 Hôpital Fernand Widal  
 200 rue du Faubourg St Denis, Paris  
 le numéro de téléphone d'urgence: +33 1 40 05 48 48  
 numéro de téléphone: +33 1 40 05 43 28  
 numéro de télécopieur: +33 1 40 05 41 93  
 Adresse e-mail: [cap.paris@lrp.aphp.fr](mailto:cap.paris@lrp.aphp.fr)  
<http://www.centres-antipoison.net>

**Centre national de réponse**

Adresse Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris, Hôpital Fernand Widal, 200 rue du Faubourg St Denis, 75475 Paris Cedex 10, France.

Tél. d'urgence +33 (0) 145 42 59 59 (24 heures)

**RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Skin Irrit. 2 -H315 :Provoque une irritation cutanée.  
 Skin Sens. 1 -H317 :Peut provoquer une allergie cutanée.  
 Eye Irrit. 2 -H319 :Provoque une sévère irritation des yeux.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Désignation Commerciale Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)  
 OMNICHROMA BLOCKER FLOW

**Pictogramme(s) de Danger****Mention(s) d'Avertissement****Mention(s) de Danger****Mention(s) de mise en garde**

GHS07  
 Attention  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux..  
 P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.  
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**OMNICHROMA BLOCKER FLOW**

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.

**2.3 Autres dangers**

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.  
Propriétés perturbant le système endocrinien: Pas connu.

**2.4 Autres informations**

Contient:

(1-METHYLETHYLIDENE)BIS(4,1-PHENYLENEOXY-2,1-ETHANEDIYLOXY-2,1-ETHANEDIYL) BISMETHACRYLATE,  
2,2'-ETHYLENEDIOXYDIETHYL DIMETHACRYLATE,  
(1-METHYLETHYLIDENE)BIS[4,1-PHENYLENEOXY(2-HYDROXY-3,1-PROPANEDIYL)]BISMETHACRYLATE,  
Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1 Substances**

Non applicable.

**3.2 Mélanges**

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	% W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
COMPOSITE FILLER	-	-	30-50	Non classé.	-
REACTION MASS OF SILICON DIOXIDE AND ZIRCONIUM DIOXIDE	-	910-388-1 01-2119860534-36-0000	20-40	Non classé.	-
(1-METHYLETHYLIDENE)BIS(4,1- PHENYLENEOXY-2,1- ETHANEDIYLOXY-2,1-ETHANEDIYL) BISMETHACRYLATE	41637-38-1	609-946-4	5-<20	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 - H335	GHS07
2,2'-ETHYLENEDIOXYDIETHYL DIMETHACRYLATE	109-16-0	203-652-6	5-15	Skin Irrit. 2 H315 Skin Sens. 1 H317 Eye Irrit. 2 H319	GHS07
(1-METHYLETHYLIDENE)BIS[4,1- PHENYLENEOXY(2-HYDROXY-3,1- PROPANEDIYL)] BISMETHACRYLATE	1565-94-2	216-367-7	1-5	Skin Sens. 1 H317 Aquatic Chronic 3 H412	GHS07
7,7,9(OR 7,9,9)-TRIMETHYL-4,13- DIOXO-3,14-DIOXA-5,12- DIAZAHEXADECANE-1,16-DIYL BISMETHACRYLATE	72869-86-4	276-957-5	1-5	Skin Sens. 1 H317	GHS07
SILICATE GLASS	-	-	1-5	Non classé.	-
TITANIUM DIOXIDE	13463-67-7	236-675-5	<0.1	Acute Tox. 4 - H332 Carc. 2 - H351	GHS07 GHS08
MEQUINOL	150-76-5	205-769-8	<0.1	Acute Tox. 4 H302 Skin Sens. 1 H317 Eye Irrit. 2 H319	GHS07
2,6-DI-tert-BUTYL-p-CRESOL	128-37-0	204-881-4	<0.1	Aquatic Chronic 1 H410	GHS09

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	Les limites de concentration spécifiques	Facteur-M	ETA
MEQUINOL	150-76-5			Acute Tox. 4 (H302) : 500
2,6-DI-tert-BUTYL-p-CRESOL	128-37-0		Facteur M (chronique) = 1	

Ne contient pas de substances vPvB non classées.

Ne contient pas de substances non classées avec une limite d'exposition sur un lieu de travail en l'Union.

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

**RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS****4.1 Description des premiers secours**

Généralités

Description des premiers secours : Les secouristes devront prendre des précautions appropriées pour éviter de devenir eux-mêmes des victimes.

Transporter immédiatement la victime hors de la zone contaminée. Si les symptômes persistent, consulter immédiatement un médecin.

Inhalation

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si

**OMNICHROMA BLOCKER FLOW**

Contact avec la Peau	une gêne persiste. Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Ingestion	Essayer de faire vomir. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	
Inhalation	Peut irriter les voies respiratoires.
Contact cutané	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	
Aucune recommandation particulière. Traiter symptomatiquement.	

**RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'Extinction Appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés Non

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers particuliers Risque de dégagement de gaz toxiques en cas d'incendie.

Produits de combustion dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter une combinaison de protection chimique.

**RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Prévoir une ventilation suffisante. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

**RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions d'utilisations Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Toute manipulation doit avoir lieu uniquement dans des zones bien ventilées. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou aérosols.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit bien ventilé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

Température de stockage 0-25°C

Temps limite de stockage Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles Incompatibilité avec peroxydes organiques. Matière comburante (agent oxydant),

**OMNICHROMA BLOCKER FLOW**

Acides, Alcalis.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

【Dispositif médical】 Matériau de restauration dentaire à base de résine. Pour les dentistes professionnels uniquement.

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1 Paramètres de contrôle**

## 8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail





Limites d'exposition sur le lieu de travail						
SUBSTANCE.	N° CAS	VLLT (VLEP 8 heures, ppm)	VLLT (VLEP 8 heures, mg/m <sup>3</sup> )	VLCT (ppm)	VLCT (mg/m <sup>3</sup> )	Remarque:
2,6-DI-tert-BUTYL-p-CRESOL	128-37-0		10			
2,6-DI-tert-BUTYL-p-CRESOL	128-37-0		10			Comp,
MEQUINOL	150-76-5		5			
TITANIUM DIOXIDE	13463-67-7		10			

Région	Source
EU	Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle
France	Arrêté du 3 mai 2021 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives pour certains agents chimiques, La France
VLEP	Valeurs limites d'exposition professionnelle.
Remarque	Remarques
IOELV	Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle

**8.2 Contrôles de l'exposition**

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate. Un centre de nettoyage / d'eau devrait être disponible pour se laver les yeux et la peau.

## 8.2.2. Équipements de protection individuelle

	Protection des Yeux	Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques bien ajustées ou un écran facial. Porter des lunettes de sécurité approuvées. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).
	Protection de la peau	Porter des gants de protection. Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.
	Protection respiratoire	Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive.
	Risques thermiques	En cas d'intervention, utiliser un appareil respiratoire autonome.
	Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui deviant contaminé. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement Éviter le rejet dans l'environnement. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Pâte
Couleur	Blanc-jaune
Odeur	Sans odeur
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point d'ébullition ou point initial	Non disponible.

**OMNICHROMA BLOCKER FLOW**

d'ébullition et intervalle d'ébullition	
Inflammabilité	Non disponible.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non disponible.
Point d'éclair	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
pH	Impossibilité technique d'obtenir les données.
Viscosité Cinématique	Non disponible.
Solubilité	Solubilité (Eau) : Non disponible. Solubilité (Autre) : Non disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité et/ou densité relative	1.7
Densité de vapeur relative	Non disponible.
Caractéristiques des particules	Non disponible.
<b>9.2 Autres informations</b>	Non disponible.

**RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1 Réactivité**

Peut polymériser.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

**10.4 Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Protéger du rayonnement solaire.

**10.5 Matières incompatibles**

Oxydants puissants.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Chauffer peut générer les produits suivants: Gaz ou vapeurs toxiques.

**RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité aiguë - Ingestion	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité aiguë - Inhalation	La méthode de calcul : Non classé.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	La méthode de calcul : Skin Irrit. 2 - H315 Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La méthode de calcul : Eye Irrit. 2 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Données sur la sensibilisation de la peau	La méthode de calcul : Skin Sens. 1 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Données sur la sensibilisation respiratoire	La méthode de calcul : Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	La méthode de calcul : Non classé.
Cancérogénicité	La méthode de calcul : Non classé.
	<u>TITANIUM DIOXIDE(N° CAS:13463-67-7)</u>
	<u>Toxicité aiguë - inhalation</u>
	ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 1,5
	<u>Cancérogénicité</u>
	Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 2B Possible cancérogène pour l'homme.
	Cancérogénicité NTP Présomption raisonnable d'effets cancérogènes.
	OSHA Carcinogenicity Non répertorié.
	<u>2,6-Di-tert-butyl-p-crésol(N° CAS: 128-37-0)</u>
	<u>Cancérogénicité</u>
	Cancérogénicité CIRC : CIRC Groupe 3
	Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
	Cancérogénicité NTP :Mâle: rat-négatif, souris-négatif

**OMNICHROMA BLOCKER FLOW**

Femelle: rat-négatif, souris négatif

OSHA Carcinogenicity Non répertorié.

Toxicité pour la reproduction	La méthode de calcul : Non classé.
L'allaitement	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	La méthode de calcul : Non classé.
Danger par aspiration	La méthode de calcul : Non classé.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

Peau , Yeux , Ingestion , Inhalatoire , Effets sur la santé: Voir Rubrique 4.2.  
Propriétés perturbant le système endocrinien: Pas connu.

**RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité**

Toxicité - Invertébrés aquatiques	Non classé.
Toxicité - Poissons	Non classé.
Toxicité - Algues	Non classé.
Toxicité - le compartiment sédiment	Non classé.
Toxicité - Milieu terrestre	Non classé.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Potentiel de bioaccumulation	Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.
Coefficient de partage	Non disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Propriétés perturbant le système endocrinien: Pas connu.

**12.7 Autres effets néfastes**

Inconnu.

**RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.

**13.2 Autres informations**

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**Général** Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non applicable.

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

Non applicable.

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable.

**14.4 Groupe d'emballage**

Non applicable.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin	Non
----------------------------------------------------------	-----

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

**OMNICHROMA BLOCKER FLOW**

Non applicable.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'omi**

Non applicable.

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation	Non indiqué
REACH: L'annexe XIV des substances soumises à autorisation	Non indiqué
REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux	Non applicable.
Le plan d'action continu communautaire (CoRAP)	2,6-DI-tert-BUTYL-p-CRESOL (128-37-0), 2-(2H-BENZOTRIAZOLE-2-YL)-p-CRÉSOL (2440-22-4), (1-METHYLETHYLIDENE)BIS(4,1-PHENYLENEOXY-2,1-ETHANEDIYLOXY-2,1-ETHANEDIYL) BISMETHACRYLATE(41637-38-1)
Règlement (UE) N° 2019/1021 du Parlement Européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants	Non indiqué
Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Non indiqué
Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	Non indiqué
Directive 93/42/CEE du Conseil.	Ce produit est un dispositif médical, selon la Directive 93/42/EEC (MDD) qui est invasif ou utilisé en contact physique direct avec le corps humain, et donc est exempté des exigences de classification et d'étiquetage conformément au Règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP; Article 1, paragraphe 5). Bien que non requises, Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**Règlements nationaux**

Autres

Pas connu.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour:

Conseils en matière de formation :

S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition. Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.

Date de la Première Édition :

01-02-2021

Date de révision :

15-12-2022

Révision( FR ):

2

**LÉGENDE**

Pictogramme(s) de Danger



GHS07

**OMNICHROMA BLOCKER FLOW**

Classification des dangers	GHS08: SGH: Danger pour la santé GHS09: SGH: Environnement Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4 Skin Irrit. 2 : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2 Skin Sens. 1 : Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 Eye Irrit. 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3 Carc. 2 ; Cancérogénicité, Catégorie 2 Aquatic Chronic 1 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 1 Aquatic Chronic 3 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 3
Mention(s) de Danger	H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mention(s) de mise en garde	P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette). P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.
Acronyme	ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route ETA : Estimations de la Toxicité Aiguë CAS : Chemical Abstracts Service CLP : Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges DNEL : Niveau dérivé sans effet (DNEL) CE : Communauté Européenne EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes IATA : Association du transport aérien international GRV : Conteneurs semi-vmc OACI : Organisation de l'aviation civile internationale IMDG : Code maritime international des produits dangereux VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC) REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles ONU : Nations Unies vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable
Principales références bibliographiques et les sources de données utilisées pour	Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)



# OMNICHROMA BLOCKER FLOW

élaborer la FDS

Dégagements de responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel des connaissances. Cependant, elles ont été obtenues par des sources diverses, y compris des laboratoires indépendants, elles sont fournies sans garantie aucune concernant leur intégralité ou leur exactitude.

Tokuyama Dental Corp. n'a pas tenté, par quelque moyen que ce soit, de cacher un aspect négatif quelconque relatif à la liste fournie ci-dessus, cependant cette dernière est fournie sans garantie aucune.